

Image not found or type unknown



CLOTURE EN LIMITE DE MITOYENNETE

Par **mompert michel**, le **25/03/2018 à 20:00**

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]

(formule obligatoire sur le premier message)

Nous avons acquis une maison individuelle. A notre arrivée, quelques arbustes étaient plantés sur la mitoyenneté (mais pas sur toute la longueur de la mitoyenneté). Nous souhaitons désormais clôturer notre terrain par un grillage (hauteur souhaitée 1,20 m). Quid des arbres sur la mitoyenneté ? comment peut-on faire pour installer notre grillage sur la limite de propriété ? dans quelle mesure peut-on installer cette clôture (déplacement des arbres ? quels sont nos droits à nous et nos voisins ?)

Merci de votre réponse.